



**Les suites à donner au Rapport Robillard  
Commentaires d'Éduc'Alcool**

Le 17 septembre 2015

Il y a bientôt deux ans, le 25 septembre 2013, Éduc'alcool a présenté au caucus des députés du parti libéral, alors dans l'opposition, sa position sur le cours obligatoire *Action Service*, mis sur pied par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et notre organisme, pour tous les serveurs et propriétaires des établissements licenciés. À l'issue de ma présentation, M. Philippe Couillard a très gentiment assuré l'organisme de son appui à cette mesure. Il aussi fait part de sa grande sensibilité aux questions liées à l'abus d'alcool et aux dépendances tout en disant son appréciation du travail fait par Éduc'alcool.

Aussi, est-ce avec confiance qu'Éduc'alcool attire son attention sur les conséquences qu'aurait une lecture trop limitée des recommandations du Rapport Robillard sur la privatisation de la vente et de la distribution des vins et des spiritueux au Québec qui relèvent, à l'évidence, d'une analyse incomplète.

Rappelons d'abord qu'au fil des ans, la société québécoise a accompli de grandes choses:

- De toutes les provinces canadiennes, c'est chez nous que les niveaux de consommation à faible risque sont les plus connus et les plus respectés ; le taux d'alcoolisme est passé de 4 à 2,7 % depuis 2002.
- En comparaison des années antérieures, les jeunes, le sous-groupe le plus à risque, s'intoxiquent moins.
- Nous avons eu l'an dernier le meilleur bilan routier et enregistré notre plus bas taux de mortalité sur les routes depuis les huit dernières années : le nombre de personnes décédées dans un accident a diminué de 14 % en un an.

La mise en œuvre des recommandations du Rapport Robillard contribuera-t-elle à améliorer ou à détériorer cette situation ? Nous pensons clairement que la privatisation de la vente d'alcool - même partielle - qu'il préconise aurait carrément un effet néfaste à cet égard.

S'il s'est dit beaucoup de choses autour de la divulgation des recommandations de ce rapport, nous nous inquiétons surtout de ce qui n'a pas été dit en lien avec le sort qu'il propose de réserver à la Société des alcools du Québec (SAQ). Nous abordons d'ailleurs plus loin les mythes entendus et invitons le gouvernement à en tenir compte dans ses réflexions.

Le sujet comporte certes des considérations commerciales et peut être l'occasion de plaire à un certain électorat si on parle de « baisse des prix », de « réduction de dépenses d'administration », de « meilleure performance ». Il ne nous appartient pas d'en juger. Toutefois, la vente d'alcool est plus qu'un sujet politique, financier ou commercial; c'est d'abord un sujet de sécurité et de santé publique.

L'alcool est un psychotrope, un produit addictif dont le mauvais usage peut avoir des conséquences dramatiques sur les personnes et sur les sociétés. Ce n'est pas une marchandise comme les autres dont la commercialisation ne peut obéir qu'aux seules lois de l'argent, du marché, de l'offre et de la demande et la SAQ n'est pas une entreprise commerciale comme les autres ou un simple centre de profits. La commercialisation, la distribution et la vente de l'alcool doivent être contrôlées par l'État et la SAQ est l'instrument de ce contrôle.

C'est pourquoi nous croyons que la réflexion doit impérativement être transversale au sein du gouvernement, au-delà de l'analyse malheureusement incomplète des commissaires ou de l'appréciation de leurs recommandations avec des œillères comptables à courte vue.

En matière d'alcool, il est nécessaire, tel que l'ont tout récemment conclu après un vaste débat nos voisins ontariens, que l'État joue un rôle central, d'autant plus que c'est l'État lui-même qui doit assumer les coûts faramineux qui sont liés à l'abus d'alcool et aux dépendances.

Nous espérons être rassurés rapidement, en ce sens que le gouvernement veillera à ce que la question de l'avenir de la SAQ soit abordée avec rigueur, sous tous ses angles. L'amélioration de la performance de la SAQ ne peut pas, et ne doit pas, passer par la privatisation accrue du commerce de l'alcool.

## **POUR DISPOSER DES MYTHES VÉHICULÉS SUR LA SAQ ET L'ALCOOL AU QUÉBEC**

### **La SAQ n'est pas un monopole**

Le premier de tous les mythes est que la SAQ serait un « monopole ». C'est faux. Près de la moitié de l'alcool produit, commercialisé et vendu au Québec échappe au contrôle de la Société des alcools du Québec. En effet, cette dernière est totalement absente du domaine de la bière qui est entièrement dans le domaine privé. Cela nous donne d'ailleurs de précieuses indications sur la manière dont est commercialisé, chez nous, l'alcool par l'entreprise privée. Nous y reviendrons.

### **La baisse des prix de l'alcool n'est pas souhaitable**

La commission Robillard a affirmé que l'introduction du privé dans le domaine des vins et des spiritueux aurait pour effet de faire baisser le prix de ces produits (tout en affirmant du même souffle que le gouvernement devrait augmenter les taxes sur l'alcool). Or, ce sont les jeunes et les personnes les plus vulnérables qui sont les plus sensibles aux baisses de prix de l'alcool. Préconiser une telle baisse et la présenter comme un avantage, c'est promouvoir la mesure la plus dangereuse qui soit. C'est exactement le contraire de tout ce que préconisent les experts en santé publique et ceux du domaine de l'alcool.

### **La concurrence est nocive dans le domaine de l'alcool**

La commission présente la concurrence comme une panacée pour accroître la performance de gestion de la SAQ, mais ne semble pas se poser de question sur les conséquences sociales de l'introduction de la concurrence dans cet univers.

Or, qu'arrive-t-il lorsque l'on laisse aller les règles de la concurrence en matière d'alcool? Nous n'avons pas besoin d'aller très loin pour nous en apercevoir. Il suffit de regarder ce qui se passe actuellement chez nous dans le domaine de la bière où le privé règne en maître.

Depuis deux ans, le Conseil d'éthique de l'industrie québécoise des boissons alcooliques a amplement démontré et illustré les tactiques des brasseries et des chaînes d'épicerie qui ne se soucient que des lois du marché et qui contournent le prix minimum de la bière pourtant fixé par la « vraie » loi. Ils font de l'alcool un produit d'appel pour attirer les consommateurs. Les « promotions croisées » qui consistent à donner gratuitement des produits à l'achat de bière au prix minimum ont pour effet direct de contourner le prix minimum de la bière dicté par l'État qui est déjà le plus bas au pays.

L'entreprise privée dans la vente de l'alcool sans surveillance poussée a démontré qu'elle n'était pas digne d'une telle confiance. Aller dans cette direction, c'est faire fi de la santé publique et annihiler les efforts de promotion des modèles de consommation modérée que nous valorisons comme société.

### **La SAQ a des coûts d'exploitation qui sont liés à sa responsabilité sociale**

Il ne revient pas à Educ'alcool de porter de jugement sur la gestion de la SAQ comme telle, mais il importe de mentionner que cette entreprise a des coûts d'exploitation – même s'ils sont minimes – que n'ont pas les entreprises privées et qui font partie de l'exercice de ses responsabilités sociales. Ainsi,

lorsque la société d'État forme ses conseillers qui guident les clients vers la culture du goût et de la qualité au détriment de celle de l'ivresse et de la quantité, elle ne prend pas qu'une décision d'affaires. De même lorsqu'elle fait suivre à ses employés une formation pour accroître leur vigilance face à la vente d'alcool aux mineurs ou aux personnes intoxiquées, qu'elle mène à cet effet une opération de sensibilisation interne, qu'elle engage une firme de clients-mystères pour vérifier que les commis appliquent bien les directives de l'entreprise, tout cela représente des coûts. Mais ce sont des coûts nécessaires pour une entreprise qui se doit d'être exemplaire. Il n'y a pas de chaîne privée qui vend de l'alcool au Québec, qui ait - un programme de cette nature.

### **Une situation de plus en plus claire**

Ce n'est pas sans raison que, partout au pays, les gouvernements se sont dotés de sociétés d'État pour encadrer la commercialisation de l'alcool. C'est pour des raisons de contrôle d'un produit addictif, de vente dans un cadre rigoureux, réalisé par une société d'État, dont les actions et les pratiques sont scrutées et dirigées par les autorités publiques. Il n'y a pas un seul argument dans le rapport Robillard qui justifierait de renoncer à cet élément essentiel.

Il y a quinze ans, le gouvernement du Québec avait mené une consultation sur l'opportunité de privatiser des activités de la SAQ et la réponse qu'avait alors reçue le ministre des Finances, Bernard Landry avait été un non retentissant. Tout récemment l'Ontario s'est interrogée sur la privatisation partielle ou totale de son monopole (un vrai, celui-là), la LCBO, et elle en est arrivée à la conclusion que cette orientation ne serait pas dans l'intérêt des Ontariens.

Plus encore toutes les orientations du Conseil national sur la stratégie de l'alcool (NASAC), qui regroupe tous les organismes vraiment compétents dans ce domaine au pays, des ministères de la Santé à l'industrie de l'alcool en passant par les organismes non gouvernementaux, les universitaires, les milieux de santé publique, les corps policiers, sont à l'effet de renforcer les sociétés d'État en charge de la commercialisation de l'alcool; pas de les affaiblir.